

Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales

Groupe de coordination intercantonal MCH2

7 décembre 2009

Version 2.1

DOCUMENT DE TRAVAIL MCH2 - GROUPE DE TRAVAIL 6

Classification

SRS-CSPCP

Conseil suisse de présentation des comptes publics

Modifications des recommandations (RE), compléments aux recommandations ou FAQ du CSPCP, qui ne sont pas prises en compte dans ce document de travail :

Modification	Thème	Date
Complément RE No 01	Présentation comptable des relations Communes – associations intercommunales	16.02.2017
Manuel MCH2	Actualisation générale, adaptation rédactionnelle	02.06.2017

Membres du groupe de travail

Heinz Montanari ZH

Karin Stutz ZH

Michel Walthert BE

Annelies Tschanz BE

REMARQUE

- Le sommaire fait office de recommandation du groupe de travail intercantonal MCH2.
- Le reste du document est à considérer comme un modèle.

STRUCTURE DES COMPTES ANNUELS

Sommaire

Les comptes annuels doivent être présentés de la manière la plus uniforme qui soit, en format A4 hauteur (au moins jusqu'au point 6 inclus). Proposition :

	SOMMAIRE	CONTENU	GENRE
1	Commentaire relatifs aux comptes annuels	Rapport succinct	Manuel
2	Propositions et approbations	Approbation + Proposition présidence Rapport RPK / Commission de révision comptable	
3	Bilan	Détails, condensés sur 3 positions	EDP
4	Compte de résultats	Présentation sur 2 niveaux	EDP
5	Compte des investissements	Selon fonction - 2 positions	EDP
6	Flux de trésorerie	Exploitation, activité d'investissement et de financement idem manuel	EDP/manuel
7	<u>ANNEXE</u>		
7.1	Principes comptables	Dispositif normatif, principes de présentation pour l'établissement du bilan, l'évaluation, l'amortissement et les écarts par rapport au manuel DF (p. ex. amortissement des terrains, pas de consolidation, modalités d'amortissement, etc.)	manuel
7.2	Etat du capital propre	Idem manuel DF	EDP
7.3	Tableau des provisions	Y compris régularisations actives et passives ?	Manuel
7.4	Tableau des garanties et des participations	Selon modèle du canton de ZH	Manuel
7.5	Tableau des immobilisations	Subdivision pour une meilleure lisibilité, manuel DF, p. 82 ss.	EDP

7.6	Indications supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> – Répartition des dettes (y compris CC, p. ex. financements spéciaux, écoles primaires, etc. à qui « appartiennent » les liquidités) – Leasing – Informations supplémentaires comme gestion des risques avec le système de contrôle IKS – Informations sur les couvertures d'assurance – Détails concernant les comptes spéciaux (fonds affectés) – Exploitations services électricité 	Manuel
8	Contrôle des crédits	<ul style="list-style-type: none"> – Contrôle des crédits d'engagement – Contrôle des crédits supplémentaires et explications 	Manuel
9	Indicateurs financiers	Selon manuel DF (8 chiffres) avec définition – Objectif : aperçu sur cinq ans	Manuel
10	<u>DETAILS RELATIFS AUX COMPTES</u>		
10.1	Bilan	5 positions	EDP
10.2	Compte des résultats	Classification fonctionnelle avec groupes de comptes, à 4 chiffres	EDP
10.3	Compte des investissements	Classification fonctionnelle avec groupes de comptes, à 4 chiffres	EDP

1. Commentaire des comptes annuels

Sous forme d'un bref rapport, le commentaire des comptes annuels donne au lecteur intéressé un aperçu clair et bien structuré des finances communales. Proposition :

COMMENTAIRE DES COMPTES ANNUELS	
1	PRINCIPES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES
1.1	<p>Normes appliquées</p> <p>Les comptes de la commune de xxx ont été clôturés conformément aux lois et directives cantonales en vigueur. Ces normes se réfèrent au manuel Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes, MCH2, édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.</p>

2	BASES
2.1	<p>Les comptes annuels 20xx-1 déposés le xx.xx.20xx et approuvés par l'assemblée communale le 20xx-1 ont servi de comptes de base.</p> <p>Le budget pour l'année 20xx a été adopté par l'assemblée communale le xx.xx.20xx-1 avec un excédent des dépenses de CHF xxx'xxx. Le coefficient annuel d'impôt a été fixé à xx %. Les revenus fiscaux atteignent Fr. xx.xx (100 % revenus fiscaux communaux xx.xx). Des revenus fiscaux de Fr. xx.xx ont été budgétés (100 % revenus fiscaux communaux xx.xx).</p>

3	RAPPORT SUCCINCT
----------	-------------------------

3.1	FLUX DE TRESORERIE			
		Exercice en cours / CHF		Exercice précédent / CHF
Explication des différences de cash flow entre l'exercice en cours et l'exercice précédent.		xx.xx		xx.xx

3.2	RESULTATS				
		Ecart pronostiqué %	Exercice en cours / CHF	Budget exercice en cours/CHF	Exercice précédent / CHF
Brève explication de l'écart entre les comptes et les chiffres du budget			xx.xx	xx.xx	xx.xx

3.3	CAPITAL PROPRE			
		Exercice en cours 31.12.xx		Exercice précédent 31.12.xx
Brève explication de la variation du capital propre		xx.xx		xx.xx

3.4 COMPTE DE RESULTATS (extrait)				
3.4.1 Charges de personnel (30)				
	Ecart pronostiqué %	Exercice en cours / CHF	Budget exercice en cours/CHF	Exercice précédent / CHF
Brève explication de l'écart entre les résultats du compte et les chiffres du budget	xx %	xx.xx	xx.xx	xx.xx
3.4.2 Charges de biens et services (31)				
	Ecart pronostiqué %	Exercice en cours / CHF	Budget exercice en cours/CHF	Exercice précédent / CHF
Brève explication de l'écart entre les résultats du compte et les chiffres du budget	Xx %	xx.xx	xx.xx	xx.xx

3.4.3 Revenus fiscaux (40)				
Brève explication de l'écart entre les résultats du compte et les chiffres du budget	Ecart pronostiqué %	Exercice en cours / CHF	Budget exercice en cours/CHF	Exercice précédent / CHF
	xx %	xx.xx	xx.xx	xx.xx
4 AUTRES EVENEMENTS IMPORTANTS				
Explication des postes si nécessaire				
5 DECLARATION D'EXHAUSTIVITE				
5.1	<p>Le conseil communal et le/la chef/fe des finances attestent que :</p> <ul style="list-style-type: none"> – toutes les opérations devant être comptabilisées figurent dans les présents comptes annuels ; – tous les actifs (patrimoine), engagements, avoirs et dettes figurent au bilan ; – les risques et pertes de valeur à inscrire au bilan ont suffisamment été pris en compte lors de l'évaluation et de la fixation des retraitements et des provisions ; – tous les engagements conditionnels, les cautionnements, les participations figurent en annexe au bilan ; – toutes les données figurant dans l'annexe des comptes annuels sont complètes et correctement inscrites ; – toutes les informations nécessaires à une bonne compréhension des résultats annuels figurent dans les commentaires accompagnant les comptes. 			
Lieu / Date		Nom du conseiller communal (exemple)		
Lieu / Date		Nom du chef des finances (exemple)		

2. Propositions et approbations

Propositions:

PROPOSITION DE L'EXECUTIF DE LA COMMUNE DE Y EN RAPPORT AVEC LES COMPTES 20XX

Organisation	<i>Commune politique Y</i>
Exercice comptable	20xx

1. Adoption

Le conseil communal adopte les comptes 20xx de la commune politique Y:

- Compte de résultats :

Charges	Fr.	xxxxxxxxxx
Revenus	Fr.	<u>xxxxxxxxxx</u>
Excédent charges/revenus	Fr.	XXXXXX
- Compte des investissements:

Dépenses	Fr.	xxxxxxxxxx
Recettes	Fr.	<u>xxxxxxxxxx</u>
Investissement net	Fr.	XXXXXX
- Affectation au /prélèvement du capital propre :

Fr.	xxxxxxxxxx
-----	------------

2. Proposition

L'assemblée communale ou le parlement est invité à approuver les comptes 20xx.

Lieu / Date / Signature

DECLARATION ET PROPOSITION DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES COMPTES DE LA COMMUNE POLITIQUE Y RELATIVES AUX COMPTES 20XX

Organisation	<i>Commune politique Y</i>
Comptes annuels	20xx

3. Proposition

La commission de vérification des comptes invite l'assemblée communale ou le parlement à adopter

- Les comptes annuels 20xx de la commune politique Y qui présentent les données suivantes :
 - Compte de résultats :

Charges	Fr.	xxxxxxxxxx
Revenus	Fr.	<u>xxxxxxxxxx</u>
Excédent charges/revenus	Fr.	XXXXXX
 - Compte des investissements :

Dépenses	Fr.	xxxxxxxxxx
Recettes	Fr.	<u>xxxxxxxxxx</u>
Investissement net	Fr.	XXXXXX

- Affectation au /prélèvement du capital propre : Fr. xxxxxxxxxxxx

2. Examen de la politique financière

- L'examen des comptes annuels et de la politique financière ne donne pas lieu à des commentaires particuliers.

3. Examen de la technique financière

- L'examen des comptes annuels et de la technique financière a montré que la tenue et la présentation des comptes sont conformes aux dispositions légales, à la loi sur les communes et aux réglementations de la commune politique Y.

Date / Lieu / Signature

RAPPORT SUCCINCT DE L'ORGANE DE CONTROLE

1. Objet de la révision

Organisation	<i>Commune politique Y</i>
Exercice comptable	20xx
Date(s) de l'expertise	xx.xx.20xx (et...)

Ont été contrôlés dans le cadre des dispositions légales (*variante: § 140 et 140a de la loi sur les communes*) :

- la tenue des comptes
- les comptes annuels avec
 - le bilan
 - le compte de résultats
 - le compte des investissements
 - les comptes spéciaux (?)
 - l'annexe

Variante: la vérification s'est effectuée en application des principes usuels de la révision dans le but de déceler avec un degré de certitude raisonnable les erreurs importantes pouvant exister dans les comptes annuels. La manière de procéder, l'étendue des contrôles et le choix de l'échantillonnage se sont fondés sur les critères de risque et d'importance, en tenant compte du système IKS.

2. Résultat de la vérification

La tenue et la présentation des comptes sont conformes aux dispositions légales, à la loi sur les communes et aux réglementations de la *commune politique Y*.

La comptabilité et les comptes annuels 20xx sont conformes aux usages et aux dispositions légales et respectent les principes régissant la tenue des comptes.

Variante négative :

La tenue et la présentation des comptes ne respectent pas suffisamment les dispositions légales et/ou la loi sur les communes ou les réglementations de la commune politique Y.

La comptabilité et les comptes annuels 20xx ne sont pas conformes aux usages et aux dispositions légales et ne respectent pas les principes régissant la tenue des comptes.

3. Prise de position / Recommandation

Sur le plan de la technique financière, l'organe de révision de la commission de vérification des comptes recommande d'accepter les comptes annuels 20xx.

Variante négative :

Sur le plan de la technique financière, l'organe de révision de la commission de vérification des comptes recommande de refuser les comptes annuels 20xx.

4. Prise de position / Recommandation

La vérification de la technique financière a été conduite par :

- Nom / Prénom
- Organisation
- Fonction

Le/la soussigné/e déclare remplir les exigences légales en matière de compétence professionnelle et en ce qui concerne de l'indépendance requise de la part d'un organe de révision.

Lieu / Date / Signature

DECISION DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE LA COMMUNE POLITIQUE Y CONCERNANT LES COMPTES 20XX

Organisation	<i>Commune politique Y</i>
Comptes annuels	20xx

1. Décision

L'assemblée communale décide :

- Les comptes annuels 20xx de la commune politique sont arrêtés selon la proposition du conseil communal du

2. Comptes annuels

- Les comptes annuels présentent les données de base suivantes:

• Compte de résultats :	Charges	Fr.	xxxxxxxxx
	Revenus	Fr.	<u>xxxxxxxxx</u>
	Excédent charges/revenus	Fr.	XXXXXX
• Compte des investissements :	Dépenses	Fr.	xxxxxxxxx
	Recettes	Fr.	<u>xxxxxxxxx</u>
	Investissement net	Fr.	XXXXXX

- Affectation au /prélèvement du capital propre : Fr. xxxxxxxxxxxx

Propositions : Uniquement décision, sans reprise des données de base

L'assemblée communale xxx a approuvé les comptes annuels 20xx le xx.xx.20xx selon la présente proposition du conseil communal.

Lieu / Date / Signature

3. Bilan

Proposition : Détail du bilan, sur la base de la valeur informative, condensé sur 3 positions.
Présentation : 31.12 exercice en cours / 31.12 exercice précédent.

4. Compte de résultats

Présentation des résultats par niveaux, analogue au manuel MCH2 de la Conférence des directeurs cantonaux des finances. Présentation : exercice en cours / budget / exercice précédent.

5. Compte des investissements

Proposition : sur la base de la valeur informative, selon fonction, condensé sur 2 positions.
Présentation : dépenses exercice en cours, recettes exercice en cours / dépenses budget, recettes budget

6. Flux de trésorerie

Présentation analogue au manuel MCH2 de la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

7. Annexe

7.1 Principes régissant les comptes annuels – Proposition :

PRINCIPES REGISSANT LES COMPTES ANNUELS	
1	PRINCIPES DE PRESENTATION DES COMPTES
1.1	<p>Norme appliquées</p> <p>La clôture des comptes de la commune xxx a été effectuée conformément aux lois et directives cantonales en vigueur. Ces normes se réfèrent au manuel Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2, édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.</p>
1.2	<p>Principes de présentation des comptes</p> <p>La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.</p>
1.3	<p>Principes d'établissement du budget et d'évaluation</p> <p>En l'absence d'indications contraires, les postes du bilan sont évalués conformément au manuel Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2, édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.</p> <p>Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au coût d'acquisition ou de fabrication lors du premier établissement du bilan. Les évaluations ultérieures s'effectuent à la valeur vénale, à la date de clôture du bilan, en sachant qu'une réévaluation systématique de la situation financière s'effectue tous les ans, alors que celle des autres immobilisations a lieu périodiquement, c.-à-d. au moins tous les cinq ans.</p> <p>Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan au coût d'acquisition ou de fabrication et amortis linéairement selon la durée d'utilité admise.</p> <p><i>Exemple du canton de BE : le patrimoine financier au xx.xx.xxxx selon passage de MCH1 à MCH2 est amorti sur 12 ans selon une méthode linéaire.</i></p>

En dérogation au manuel....

Les amortissements planifiés du patrimoine administratif s'effectuent d'après la méthode linéaire sur toute la durée d'utilité qui a été arrêtée. Sont exceptés : les terrains, les forêts, les prêts et les participations. Les amortissements démarrent avec l'utilisation. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée.

Exemples

Les catégories de placements ou types d'investissements indiqués et les durées d'utilité correspondantes sont obligatoires pour la comptabilité générale de la commune. Pour les secteurs financés par des taxes (domaines approvisionnement et élimination), se référer aux solutions propres aux branches d'activité concernées.

Les taux d'amortissement des installations d'approvisionnement en eau se fondent sur les recommandations de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux, SSIGE, relatives au financement de l'approvisionnement en eau.

Les taux d'amortissement des installations d'évacuation des eaux usées se fondent sur les directives de financement de l'ORED (Fachorganisation für Entsorgung und Strassenunterhalt) et de l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux, VSA.

Les taux d'amortissement de l'ordonnance sur l'électricité se fondent sur le manuel comptable élaboré par l'Association des entreprises électriques suisses ASE (Handbuch für das betriebliche Rechnungswesen von Elektrizitätsunternehmen)

7.2 Etats du capital propre

Analogue au manuel MCH2 de la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

7.3 Tableau des provisions – Proposition selon le groupe de travail 3:

TABLEAU DES PROVISIONS					
Comptes annuels 2008	2050*	2081*	2085*	2088*	Total
Francs	Prestations supplémentaires du personnel	Autres prétentions du personnel	Autres activités d'exploitation	Compte des investissements	
Etat au 1.1.	280'000	120'000	420'000	0	820'000
Constitutions de provisions (augmentations incluses)	30'000 -50'000	25'000 0	150'000 -150'000	520'000 0	725'000 -200'000
Utilisation	0	-10'000	0	0	-10'000
Dissolutions	260'000	135'000	420'000	520'000	1'335'000
Etat au 31.12.					
Dont provisions à court terme	260'000	0	80'000	0	340'000

**Remarque: numéros de comptes pour information ; il est préférable de ne pas les mentionner dans l'annexe aux comptes annuels.*

7.4 Tableau des garanties et des participations - Proposition:

Tableau des garanties 20xx – Détails relatifs aux garanties

Gewährleistungen - Mustergewährleistungsspiegel				
<i>Die Verpflichtungskredite sind in der separaten Verpflichtungskreditkontrolle zu erfassen.</i>				
Name Sitz	Eigentümer, wesentliche Miteigentümer	Zahlungsströme im Berichtsjahr	Angaben zu den gesicherten Leistungen (Art, Betrag, Verfall, Zinsangaben etc.)	Spezifische zusätzliche Angaben
Privatrechtliche Unternehmen (nach OR/ZGB)				
Verein Dorffest 750-Jahr-Jubliäum, Dorf	Dorfvereine / Vereinsmitglieder		- Defizitgarantie im Umfang von Fr. 30'000 für die Organisation der 750-Jahr Feier. Verfall nach Abnahme der Abrechnung.	
Öffentlich-rechtliche Unternehmen (nach Gemeindegesetz)				
Öffentlich-rechtliche Verträge				
BVK, Personalvorsorge des Kantons Zürich, Zürich	Unselbständige Anstalt des Kantons Zürich	75'000.00 Arbeitgeber / - nehmerbeiträge	Vertraglicher Anschluss an die BVK; Nachschusspflicht im Falle einer Unterdeckung bei der Auflösung der BVK	Deckungsgrad per 31.12.2008: 81.03 %
Weitere Verpflichtungen (Altlasten, Leasing, Public Private Partnership)				
David Muster, Grundeigentümer	-		- Altlast auf Kat.-Nr. 4855, Betrag nicht bezifferbar	Im Falle einer Bautätigkeit auf Grundstück Kat.-Nr. 4855 ist die Gemeinde aufgrund einer alten öffentlichen Mülldeponie zu Sanierung des Grundstücks verpflichtet.

Tableau des participations 20xx – Détails relatifs aux participations

Beteiligungen - Musterbeteiligungsspiegel										
Name Sitz	Rechtsform	Tätigkeitsgebiet	Nominalkapital (100%)	Eigentumsanteil	Stimmanteil Exekutive	Stimmanteil Legislative	Buchwert per 31.12.	Anschaffungswert	Rechnungslegungsnorm	Spezifische Risiken
Privatrechtliche Unternehmen (nach OR/ZGB)										
Verwaltungsrechenzentrum St. Gallen, St. Gallen	Aktiengesellschaft	EDV-Lösungen für Gemeinden	6'850'000	0.73%	0.00%	0.73%	50'000.00	50'000.00	Swiss GAAP FER	keine
Erdgas Zürich AG, Zürich	Aktiengesellschaft	Erdgasversorgung	69'000'000	0.02%	0.00%	0.02%	225'150.00	43'700.00	Swiss GAAP FER	keine
Öffentlich-rechtliche Unternehmen (nach Gemeindegesetz)										
Schutz & Rettung oberes Furttal, Dällikon	Zweckverband	Zivilschutzorgani-sation	0	33.33%	25.00%	33.33%	0.00	0.00	HRM	Austrittsmöglichkeit von Verbandsgemeinden mit Kostenfolgen
Öffentlich-rechtliche Verträge										
Alters- und Pflegeheim Furttal, Regensdorf	Anschlussvertrag an Zweckverband	Bereitstellung von Betreuungsplätzen für die Einwohner	0	0.00%	14.30%	0.00%	0.00	0.00	OR	Höherer Betreuungs- platzbedarf mit Kostenfolgen

7.5 Total de toutes les catégories de placements

Comptes 2009	Total
Mio. Fr	
Coût d'acquisition Etat au 1.1. Entrées Sorties Réorganisations Etat au 31.12.	
Amortissements cumulés Etat au 1.1. Amortissements ordinaires Amortissements non planifiés Sorties Diminutions durables de valeur Revalorisations Réorganisations Etat au 31.12.	
Valeur comptable au 31.12. Dont immobilisations en leasing Dont actifs mis en gage Valeur d'assurance incendie	
Subventions d'investissements (1)	-

Comptes 2009 Mio. Fr.	Terrains	Routes	Aménagements de cours d'eau
Coût d'acquisition Etat au 1.1. Entrées Sorties Réorganisations Etat au 31.12.			
Amortissements cumulés Etat au 1.1. Amortissements ordinaires Amortissements non planifiés Sorties Diminutions durables de valeur Revalorisations Réorganisations Etat au 31.12.			
Valeur comptable au 31.12. Dont immobilisations en leasing Dont actifs mis en gage Valeur d'assurance incendie			
Subventions d'investissements (1)	-	-	-

Comptes 2009 Mio. Fr.	Autres travaux de génie civil	Terrains bâtis	Forêts
Coût d'acquisition Etat au 1.1. Entrées Sorties Réorganisations Etat au 31.12.			
Amortissements cumulés Etat au 1.1. Amortissements ordinaires Amortissements non planifiés Sorties Diminutions durables de valeur Revalorisations Réorganisations Etat au 31.12.			
Valeur comptable au 31.12. Dont immobilisations en leasing Dont actifs mis en gage Valeur d'assurance incendie			
Subventions d'investissements (1)	-	-	-

Comptes 2009 Mio. Fr.	Biens meubles	Actifs en construction	Autres immobilisations corporelles
Coût d'acquisition Etat au 1.1. Entrées Sorties Réorganisations Etat au 31.12.			
Amortissements cumulés Etat au 1.1. Amortissements ordinaires Amortissements non planifiés Sorties Diminutions durables de valeur Revalorisations Réorganisations Etat au 31.12.			
Valeur comptable au 31.12. Dont immobilisations en leasing Dont actifs mis en gage Valeur d'assurance incendie			
Subventions d'investissements (1)	-	-	-

(Tableau sans investissements supplémentaires)

7.6 Indication supplémentaires – Proposition :

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES EN LIEN AVEC LES COMPTES ANNUELS	
<i>Indications supplémentaires possibles</i>	
1	ENGAGEMENTS DE CAISSES DE PENSION
1.1	Le personnel de la commune politique de xxx est affilié à la BVK du Canton de Zurich (Beamtenversicherungskasse). En date du 31.12.20xx, le taux de couverture de la BVK s'élevait à XX %. Les rentes-pont en cas de retraite anticipée sont pris en compte dans le contrat d'assurance.

2 RISQUES DE CONTENTIEUX				
2.1 A l'heure actuelle, les contentieux suivants, qui peuvent présenter un risque financier pour la commune politique, sont pendants :				
-				
3 ENGAGEMENTS CONDITIONNELS / CREANCES CONDITIONNELLES				
3.1 Charges anciennes				
No parcelle	Domaine	Zone	Observations	
4 ENGAGEMENTS A COURT TERME – COMPTES COURANTS				
		Cptes exercice en cours / CHF	Cptes exercice préc. / CHF	Diff. %
5 ENGAGEMENTS A LONG TERME - DETTES				
		Cptes exercice en cours / CHF	ECHEANCES	%
6 CREANCES A L'EGARD DE FINANCEMENTS SPECIAUX (1090)				
		Cptes exercice en cours / CHF	Cptes exercice préc. / CHF	Diff. %
7 ENGAGEMENTS A L'EGARD DE FINANCEMENTS SPECIAUX (2090)				
		Cptes exercice en cours / CHF	Cptes exercice préc. / CHF	Diff. %

8 ENGAGEMENTS A L'EGARD DE COMPTES SPECIAUX (FONDS - 2091)				
Affectation selon la loi	31.12 exercice en cours / CHF	Entrée	Sortie	31.12. exercice préc. /CHF
Type de dépense				
Type de dépense				
Type de dépense				
Type de dépense				
9 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES				
9.1 Un système de contrôle interne (IKS) a été introduit pour la gestion des risques.				
9.2 Informations relatives aux couvertures d'assurance.				

8. Contrôle des crédits - Propositions

8.1 Crédits d'engagement – Proposition

Kreditbeschluss			Tabelle 1: Investitionsrechnung	Kreditkontrolle							
Datum	Organ	Kreditsumme (brutto)	Objektbezeichnung Konto-Nr.	Kumulierte Ausgaben 01.01.20xx	Investitions- ausgaben 20xx	Kumulierte Ausgaben 31.12.20xx	Kumulierte Einnahmen 01.01.20xx	Investitions- einnahmen 20xx	Kumulierte Einnahmen 31.12.20xx	Saldo	Abrech- nungs- datum
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	

Kreditabschluss			Tabelle 2: Budgetkredite	Kreditkontrolle							
Datum	Organ	Kredit- summe (brutto)	Kreditbezeichnung Konto-Nr.	Kumulierter Aufwand 01.01.20xx	Aufwand 20xx	Kumulierter Aufwand 31.12.20xx	Kumulierter Ertrag 01.01.20xx	Ertrag 20xx	Kumulierter Ertrag 31.12.20xx	Saldo	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	
						0.00			0.00	0.00	

8.2 Tableau des écarts - Proposition

Tabelle 1: Nachkredite In der Liste sind Abweichungen ab CHF xxxx.xx enthalten. *Alternativ: Abweichungen von mind. xx % enthalten.*

Konto	Bezeichnung	Budget	Rechnung	Über- schreitung		Nachkredit				Begründung
				in CHF	in %	gebunden	Kompetenz GR	Kompetenz GV	Datum Beschluss	
	Total	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00		
012	Exekutive									
022	Allgemeine Dienste, übrige									
0290	Verwaltungsliegenschaften, n.a.g.									
	etc.									

Tabelle 2: Mindererträge In der Liste sind Abweichungen ab CHF xxxx.xx enthalten. *Alternativ: Abweichungen von mind. xx % enthalten.*

Konto	Bezeichnung	Budget	Rechnung	Unter-schreitung		Rechnung 20xx-1	Begründungen
				in CHF	in %		
	Total	0.00	0.00	0.00		0.00	
217	Schulliegenschaften						
321	Bibliotheken						
619	Strassen, n.a.g.						
710	Wasserversorgung						
910	Steuern						
	etc.						

9. Indicateurs financiers - Proposition

Remarques : valeurs indicatives et commentaire standard identiques au manuel MCH2 de la Conférence des directeurs cantonaux des finances. Adaptations éventuellement nécessaires.

9.1. Degré d'autofinancement

(Autofinancement en pour-cent des investissements nets)

20xx-4	20xx-3	20xx-2	20xx-1	20xx	Valeur moyenne
Valeurs indicatives	Conjoncture très favorable: > 100 % Cas normal: 80 % - 100 % Période de ralentissement: 50 % - 80 %			A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se chiffrer en moyenne aux alentours de 100%, sachant que l'état de l'endettement du moment joue également un rôle.	

Cette valeur indique quelles parts de ses investissements une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

Commentaire individuel

9.2. Taux d'autofinancement

(Autofinancement par rapport au revenu courant)

20xx-4	20xx-3	20xx-2	20xx-1	20xx	Valeur moyenne
Valeurs indicatives	> 20 % 10 % - 20 % < 10 %	bon moyen mauvais			

Cette valeur indique quelle proportion de son revenu la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

Commentaire individuel

9.3. Part des charges d'intérêts

(Intérêts nets en pour-cent du revenu financier)

20xx-4	20xx-3	20xx-2	20xx-1	20xx	Valeur moyenne
Valeurs indicatives	0 % - 4 % 4 % - 9 % 10 % et plus	bon moyen mauvais			

Cet indice montre quelle part des «revenus disponibles» est affectée aux charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

Commentaire individuel

9.4. Part du service de la dette

(Coûts financiers par rapport aux revenus courants)

20xx-4	20xx-3	20xx-2	20xx-1	20xx	Valeur moyenne
Valeurs indicatives	< 5 % 5 % – 15 % > 15 %	charges faibles charges supportables charges élevées			

Le service de la dette indique l'incidence des coûts financiers sur le budget. Cette valeur montre dans quelle mesure les revenus courants sont absorbés par le service de la dette et les amortissements (service de la dette). Un taux plus élevé signifie une marge budgétaire plus restreinte.

Commentaire individuel

9.5. Dette brute par rapport aux revenus

(Dettes brutes en pour-cent du revenu courant)

20xx-4	20xx-3	20xx-2	20xx-1	20xx	Valeur moyenne
Valeurs indicatives	< 50 % 50 % - 100 % 100 % - 150 % 150 % - 200 % > 200 %	très bon bon moyen mauvais critique			

La dette brute par rapport aux revenus permet d'évaluer l'endettement ou de déterminer si l'endettement est proportionnel aux revenus obtenus.

Commentaire individuel

9.6. Taux d'endettement net

(Dette nette I par rapport au revenu fiscal)

20xx-4	20xx-3	20xx-2	20xx-1	20xx	Valeur moyenne
Valeurs indicatives	< 100 % 100 % - 150 % > 150 %	bon suffisant mauvais			

Le taux d'endettement net indique quelle part des revenus fiscaux ou combien de tranches annuelles seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

Commentaire individuel

9.7. Dette nette I en francs, par habitant

(Dette nette I en francs, par habitant)

20xx-4	20xx-3	20xx-2	20xx-1	20xx	Valeur moyenne
Valeurs indicatives	< 0 CHF 0 – 1'000 CHF 1'001 – 2'500 CHF 2'501 – 5'000 CHF > 5'000 CHF	patrimoine net endettement faible endettement moyen endettement important endettement très important		Réserve :	Ces valeurs sont pertinentes uniquement si les tâches sont réparties à environ 50%/50% entre le canton et les communes.

La dette nette n'a qu'une valeur informative limitée étant donné qu'elle ne tient pas compte de la capacité financière des habitants.

Commentaire individuel

9.8. Part des investissements

(Investissements bruts en pour-cent des charges totales consolidées)

20xx-4	20xx-3	20xx-2	20xx-1	20xx	Valeur moyenne
Valeurs indicatives	< 10 % 10 % - 20 % 20 – 30 % > 30 %	activité d'investissement faible activité d'investissement moyenne activité d'investissement forte activité d'investissement très forte			

Cette valeur indique l'importance de l'activité dans le domaine des investissements. Elle peut varier considérablement d'une année à l'autre. Une évaluation sur plusieurs années est donc importante et pertinente, de pair avec le taux d'autofinancement.

Commentaire individuel

10. Détails concernant les comptes

Compte de résultats : impression EDP de la classification fonctionnelle avec nature des comptes, sur 4 chiffres. Présentation : exercice comptable / budget / exercice précédent.

Bilan : impression EDP sur 5 chiffres. Présentation : 31.12 année comptable / 31.12 année précédent.

Compte des investissements : impression EDP de la classification fonctionnelle avec nature des comptes, sur 4 chiffres. Présentation : exercice comptable / budget / exercice précédent.